

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 309

présenté par
M. Brard-----
à l'amendement n° 231 de M. Lagarde
-----**à l'ARTICLE PREMIER**
(Annexe)

À l'alinéa 2, après le mot :

« fisc »,

insérer les mots :

« et des cinq ministres concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.